

Abonnez-vous!



- Abonnements
- La Dernière Heure
- La Dh en ligne
- La newsletter
- Une
- Infos
- Sports
- Ciné-Télé
- People
- Pratique
- Régions
- Journal

- Abonnements
- Recherche
- Who's who
- Archives photos

- Annonces
- Emplois
- Immobilier
- Autos
- Votre annonce

- L'Actu en image
- Photos
- Infographies
- Semaine en image
- Zoomin TV

- Services
- Vos Programmes TV
- Blogs
- La Bourse
- Alertes-SMS
- Réservation SNCB

- Extraits journal
- Pages Voyages
- Essais autos
- Jeux vidéos



RSS 2.0

Ce site est protégé par le droit d'auteur



Recherche Identifiant Mot de passe Valider Mémoriser - [S'inscrire](#)

DH Journal Archives

Inscris-toi maintenant!

Date: 15/12/2009
Section: REGION
Sous Section: WAVRE

Au milieu des déchets coule une rivière

[Nouvelle Recherche](#)

PIÉTRAIN

Sensibilisation contre le déversement de déchets verts près des cours d'eau

POLLUTION Déverser des déchets verts le long d'un cours d'eau, un geste devenu habituel pour certains mais qui n'en est pas moins interdit. La ville de Jodoigne et la cellule du contrat de rivière ont voulu le rappeler à plusieurs riverains de certains ruisseaux et rivières de l'entité.

Lundi, c'est le Piétrain qui était au centre des regards. "Il s'agit de l'un des principaux points noirs identifiés par le contrat de rivière", précise Bénédicte Maréchal, l'écoconseillère de la commune. "Des endroits où il a été constaté des dépôts sauvages, de l'érosion, des écoulements d'eau usée... Ici, il s'agissait de prévenir ou rappeler aux riverains qu'il est interdit de laisser leurs branches, tontes... à côté du Piétrain."

Et pour cause : en sus de la prolifération d'orties sur les berges, ces déchets peuvent être à la base d'inondations quand ils tombent (ou sont emportés par les crues) et s'en vont créer des barrages dès le premier obstacle d'envergure (pont, etc.).

Plus globalement, cinq sites ont été ciblés : les rues du Stampia (Jodoigne), de la Source (Zétrud-Lumay), entre celles du Ruisseau et du Rivage (Gobertange), ainsi que la rue de la Carrière (Dongelberg).

Sans oublier la rue du Flavier (Piétrain), où le message a été suivi : tout a été rassemblé par les habitants, de manière à faciliter le travail des ouvriers communaux, qui ont tout récolté.

Un ramassage gratuit ? Oui, mais une seule fois. Pour ce faire, Jodoigne peut compter depuis peu sur Frédéric Ninane, l'agent constatateur des infractions environnementales. À lui de... constater les délits.

Les contrevenants peuvent alors se trouver face à une amende allant de 150 € au double en cas de récidive.

Geoffroy Herens

Déverser ses déchets verts le long d'une rivière peut coûter cher : 150 €.

[Retour](#)

Zoomin TV - People



[2009 en chanson !](#)

Toute l'actualité en vidéo

Liens publicitaires



Poster gratuit
offre exclusive: créez votre propre poster et recevez-le à la maison !
www.vistaprint.be

Ces annonces sont générées automatiquement au regard du contenu de la page. Nous ne pourrions être tenus responsables ni garantir la qualité de ces associations. Contact : dhnet@sajpm.com

- » [Cinéma](#)
- » [Emplois](#)
- » [Radio](#)
- » [Publicité](#)
- » [Météo](#)
- » [Plan des rues](#)
- » [Stages](#)
- » [RSS](#)
- » [Bruxelles](#)
- » [Newsbar](#)

Abonnez-vous ...

- » [Au PDF de la Dernière Heure/Les Sports](#)
- » [A la Dernière Heure/Les Sports "papier"](#)